



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU ROCHER-PERCÉ

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

Projet de règlement numéro 518-2018 modifiant le *Règlement de zonage numéro 436-2011* afin de modifier certaines dispositions pour assurer l'encadrement et la conformité des aménagements des propriétés privées contiguës au projet de protection et de réhabilitation du littoral de l'anse du Sud à Percé.

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Percé :

1. **QUE** lors d'une séance qui s'est tenue le 6 mars 2018, le conseil municipal a adopté le projet de règlement mentionné ci-dessus;
2. **QUE** le projet de règlement vise les zones 233-Ct, 237-Rec, 238-P, 239-Rec, 240-Ct, 243-Rec, 245-Ct, 248-Rec et 268-Ct, le tout tel qu'illustré ci-dessous :



3. **QUE** ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
4. **QU'**une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu à l'hôtel de ville de Percé, situé au 137, route 132 Ouest, le **22 mars 2018**, à **19 h**, au cours de laquelle seront expliqués le projet de règlement et les conséquences de son adoption;
5. **QU'**au cours de cette assemblée, les personnes et organismes intéressés pourront s'exprimer sur le projet de règlement;

6. **QUE** le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville de Percé, au bureau de la soussignée, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Percé, le 7 mars 2018.

**Gemma Vibert,
Greffière**